

Description

Le ou la spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé soutiennent les entreprises dans la mise en œuvre des exigences légales en matière de sécurité et de protection de la santé au travail. Ils sont ainsi amenés à évaluer les dangers sur les lieux professionnels, à définir les mesures nécessaires afin de limiter au maximum les risques d'accident et à conseiller les employeurs et les employés sur les normes de sécurité en vigueur.

Leurs principales activités consistent à :

Evaluation des dangers

- procéder à des enquêtes relatives aux accidents professionnels, aux problèmes de santé et à d'autres incidents (sinistres);
- analyser et interpréter des données liées à la sécurité au travail et à la protection de la santé, notamment au travers de statistiques d'accidents ou de maladies professionnelles;
- identifier les processus de travail et les facteurs pouvant mettre la santé en danger et dépister les maladies et les troubles liés au travail (substances dangereuses, présence de polluants, température trop élevée, etc.); estimer leurs impacts sur l'environnement de travail et sur l'ensemble des travailleurs afin de prendre les meilleures mesures de prévention;

Organisation de la sécurité

- définir des mesures stratégiques, techniques, organisationnelles et personnelles, et contrôler leur mise en application, par exemple via un plan de mesures établi en discutant avec les personnes concernées;
- élaborer des directives de sécurité et de protection de la santé (sécurisation des lieux de travail, ventilation suffisante, séparation des secteurs à risque, intégration de protections contre le feu et le bruit, etc.);
- intégrer les processus de sécurité au travail et de protection de la santé dans l'entreprise, par exemple dans le système de management de la qualité;
- planifier la construction ou la transformation des lieux de travail afin d'organiser le remplacement ou la suppression des installations et équipements défectueux ou ne répondant plus aux normes de sécurité, notamment lors de l'acquisition de nouvelles machines ou lors de travaux d'agrandissement ou de rénovation;

Information et prévention

- conseiller la direction et les travailleurs sur les méthodes permettant d'éliminer les dangers professionnels;
- concevoir, planifier et mettre en œuvre des campagnes de prévention de sécurité au travail;
- rédiger des rapports d'inspection ou d'accident, établir des statistiques internes de l'entreprise sur la sécurité au travail.

Environnement de travail

Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé sont des cadres qui exercent leur activité en tant que salariés d'une entreprise, ou en tant que conseillers d'un service cantonal d'inspection du travail. En lien avec la direction, ils collaborent avec tous les employés. Leurs horaires sont en principe réguliers.

Formation

La formation de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieu

- Lausanne.

Durée

- environ 1 an.

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) (ou diplôme équivalent), ou diplôme d'une haute école et au moins trois ans d'expérience professionnelle, dont une année au moins dans le domaine sécurité au travail et protection de la santé (STPS);
- maturité gymnasiale, maturité spécialisée, ou certificat de culture générale et au moins cinq ans d'expérience professionnelle, dont une année au moins dans le domaine STPS.

Titre obtenu

- brevet fédéral de Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS).

Contenu

Modules principaux:

- Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé
- Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé
- Organiser les formations et la prévention.

Modules d'approfondissement à choix (1 parmi):

- Agir en tant que préposé à la sécurité au travail et à la protection de la santé/conseiller externe
- Agir en tant que représentant des organes d'exécution.

Modules à option (1 parmi):

- Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique: construction
- Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique: industrie et artisanat
- Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique: prestations de service.

Pour plus de détails, consulter

www.orientation.ch/ecoles

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Sens de l'observation
- Capacité d'analyse
- Sens critique
- Esprit de décision
- Autorité
- Aptitudes pédagogiques
- Facilité de contact

Perspectives professionnelles

Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé travaillent dans tous types d'entreprises en tant que préposé à la sécurité, de conseiller externe ou de collaborateur des organes de contrôle. Dans les grandes entreprises, leur poste est dévolu entièrement à la sécurité et à la santé au travail; dans les plus petites structures, ce sont souvent les cadres qui occupent cette fonction en parallèle à d'autres tâches. Ils peuvent également travailler dans les organes d'exécution auprès de la Suva, du SECO ou des inspections cantonales du travail et être promu-es à une fonction de responsable cantonal-e ou fédéral-e, voire de délégué-e dans une organisation internationale.

Perfectionnement

Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé peuvent envisager les perfectionnements suivants :

- cours de formation continue organisés par les instituts de formation agréés par la Confédération ou la SUVA;
- diploma of Advanced Studies (DAS) in Work and Health, 2 ans de formation modulaire en emploi, Lausanne et Zurich (enseignement en anglais);
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement

Professions voisines

- Médecin spécialiste en médecine du travail/Médecin spécialiste en médecine du travail

Adresses

Secrétariat de l'association pour la formation professionnelle supérieure (STPS)
Bahnhofstrasse 23
8956 Killwangen
Tél.: +41 (0)56 500 20 70
<http://www.diplom-asgs.ch>

Société Suisse de Sécurité au Travail
Secrétariat SSST
Postfach 422
3700 Spiez
<http://www.ssst.ch>

SUVA Caisse nationale d'assurance
Av. de la Gare 23
Formation
1001 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 310 80 48
<http://www.suva.ch>